

REPUBLICHE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
*Séance du 20 juin 2019*

**N° 108/06/2019 : CAMPAGNE DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE DE FAÇADES : ATTRIBUTION  
DE PRIMES**

*L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 20 juin à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 14 juin 2019.*

**Présents Titulaires** : 38

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Michel CORNILLE, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Jean-Louis IBRES, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Pauline MINER, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Françoise PIZZINI, Valérie RABAULT, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALLON, Claude VIGOUREUX, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir** : 7

Mesdames, Messieurs, Marie-Claude BERLY à Danielle AMOUROUX, Nadine BOUVET à Paulette MULLER-DUPONT, Jean-Luc BUDOIA à Jean-François GARRIGUES, Alain CRIVELLA à Annie GUILLOT, Philippe FRANCOIS à Maxime BERAUDO, Véronique LAGARRIGUE à Pierre-Antoine LEVI, Sophie LARAN à Christian PEREZ.

**Absents Excusés** : 3

Messieurs, Daniel DONADIO, Rodolphe PORTOLES, Gaël TABARLY.

**Madame Laurence PAGES donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre des campagnes de ravalement obligatoire de façades des secteurs rue Mary Lafon/côte des Bonnetiers et Aristide Briand / Place Lalaque à Montauban, le Grand Montauban Communauté d'Agglomération octroie des subventions façades calculées à hauteur de 40% des travaux éligibles HT et plafonnées à 6 000 € par façade.

Une nouvelle demande est soumise à l'accord du GMCA.

PROPRIÉTAIRE	LIEU DES TRAVAUX TYPE D'OPÉRATION	TYPE DE PRIME COÛT TRAVAUX HT	MONTANT DES PRIMES
Mme et M. Terrier Christophe 299, impasse des Randals 82290 MEAUZAC	17 Bis, avenue Aristide Briand	1 façade Montant HT des travaux éligibles : 5 719 € Subvention (40%) : 2 287,60 €	2 288,00 €

Subventions totales octroyées : 2 288 €

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 12 juin 2019, il vous est demandé de bien vouloir :

- accepter de verser cette prime accordée dans le cadre des campagnes de ravalement obligatoire de façades,
- dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2019.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTEE A L'UNANIMITE**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**25 JUIN 2019**

De sa publication et/ou affichage le :

**25 JUIN 2019**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 20 juin 2019

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

